

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

### SÉANCE DU 19 MARS 2021

Nombre de membres en exercice : 10 Pouvoirs : 0  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 Excusés : 0  
Date de la convocation : Samedi 13 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars à 20 heures 30 minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Yves CROZET, maire. En application du I de l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020 et afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19, le conseil municipal de la commune de SAINT GERMAIN LA MONTAGNE a été déplacé dans la Salle des Fêtes située 20 Chemin de VERNAY, après en avoir informé la Préfecture en date du 18 mars 2021.

**Étaient présents :** CROZET Yves, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, VERMOREL Jean, VOLLE Thierry, JOUBERT Flore, DEGUT Patrick, DEMURGER Marie-Christine, JULIEN Camille, BRIDAY Pascal.

**Secrétaire : Mme JULIEN Camille**

M.CROZET le Maire ouvre la séance en demandant au conseil municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour deux points :

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2021:**

M. Le Maire demande au conseil s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au compte rendu qui a été joint à la convocation.

**Approuvé à l'unanimité** par le Conseil Municipal sans modification ou remarque.

#### **INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS 4G : Présentation du projet.**

M.CROZET présente M. MERLE de la société AXIANS, sous-traitant de BOUYGUES porteur du projet. Il porte sur la couverture de la zone blanche de St Germain. L'emplacement qui serait retenu est un terrain communal situé derrière l'église. Il s'agit d'installer une antenne de 24m de hauteur pour une émission à 360°. M.CROZET indique que les résidents au voisinage de l'installation ont été contactés et n'ont pas émis de réserve. Il est demandé à AXIANS de transmettre à la mairie un photomontage pour visionner la hauteur du relais par rapport à l'église. Une redevance sera reversée

à la commune de l'ordre de 500€ par an. L'électricité sera enterrée, le raccord sera fait par BOUYGUES qui a son compteur personnel, rien n'est payé à ce titre par la commune. Le projet de convention remis au conseil va être étudié d'ici au prochain conseil municipal.

#### **Taux des impôts locaux :**

Monsieur le Maire indique que compte-tenu de la disparition de la Taxe d'Habitation (TH), le conseil doit délibérer pour ajouter au taux communal de la Taxe Foncière Bâtie (11,23%), l'équivalent du taux appliqué auparavant par le département, soit 15.30%.

M. le Maire indique que subsiste une TH sur les résidences secondaires, elle est pour l'heure fixée au taux de 2019,

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels, ce que le Conseil Municipal **APPROUVE et vote à l'unanimité :**

- **Taxe Foncière Bâti :** 11.23% auquel il faut ajouter le taux départemental de Taxe Foncière Bâti de 15.30% soit un taux pour 2021 de : 26.53%
- **Taxe Foncière Non Bâti :** 50.94 %

**INDIQUE** que la somme des taux soit 77.47% est inférieure au taux plafond moyen au niveau national qui est de 93.93%.

### **Budget : Commune et Eau :**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. ISNARD Michel, 1<sup>er</sup> adjoint, **approuve à l'unanimité**, les comptes administratifs 2020 pour les montants suivants:

#### **Commune :**

<b>Fonctionnement</b> Dépenses	145 144.07 €	<b>Investissement</b> Dépenses	157 416.85 €
Recettes	190 551.07 €	Recettes	215 441.64 €
Excédent reporté	66 132.28 €	Excédent reporté	24 401.84 €
Résultat de clôture	+ 111 539.28 €	Résultat de clôture	+ 82 426.63 €

#### **Service de l'Eau potable :**

<b>Fonctionnement</b> Dépenses	24 942.53€	<b>Investissement</b> Dépenses	72 841.05 €
Recettes	51 195.03€	Recettes	68 056.48 €
Excédent reporté	3 643.69€	Déficit reporté	- 2 903.66 €
Résultat de clôture	+ 29 896.19€	Résultat de clôture	+ 1 103.59 €

#### **Budgets Commune et Eau :**

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion 2020, tenus par le Receveur Municipal.
- **APPROUVE** les Affectations de Résultats.
- **VOTE** les Budgets Primitifs 2021, équilibrés en dépenses et en recettes pour chaque section de fonctionnement et d'investissement, aux montants suivants :  
**Commune** : Fonctionnement : 305 985.17 € Investissement : 284 850.87 €  
**Eau** : Fonctionnement : 58 496.02 € Investissement : 80 978.08 €.

Les travaux prévus sont ceux qui ont été annoncés lors des précédents conseils municipaux.

#### **TARIFS COMMUNAUX :**

##### **Salle des fêtes :**

Location pour utilisation temporaire d'un professionnel les mercredis : 150€ par trimestre

Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité** la reconduction des tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année en cours :

Location pour la journée : **120.00€** (8h00-20h00) ; Location de la journée consécutive : **80.00€**

Location du Week-end : **200.00€**

**Gratuit pour les associations de la commune pour les manifestations à but non lucratif.**

Chauffage : journée : **30.00€ + 20€** journée supplémentaire, Ménage : **130.00€**

**Prêt gratuit de la salle en cas de Funérailles sur la commune**

**DIT** que le tarif est le même pour tous, résidents de la commune ou non.

**Photocopies :** Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité** la gratuité si elles sont faites en quantité limitées. Celles pour les associations locales en noir et blanc restent gratuites en contrepartie de la fourniture du papier.

##### **Cimetière :**

Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité** les tarifs à compter de 2022 :

###### **COLOMBARIUM**

Case pour 15 ans : montant reconduit **230 €**

Case pour 30 ans : montant reconduit **450 €**

###### **CONCESSIONS**

Concessions de 2m2 d'une durée de 15 ans : **140 €**

Concessions de 2m2 d'une durée de 30 ans : **200 €**

**Les concessions sont réservées aux personnes habitant la commune ou ayant une propriété bâtie sur la commune**

### **PRIX DE L'EAU 2021-2022 :**

Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité** les tarifs de l'eau potable pour la période d'août 2021/juillet 2022 soit :

- **Droit fixe annuel : 85,00 €**
- **M<sup>3</sup> consommé : 1,85 €**

### **EAU POTABLE : Projet de mise en place d'un service unifié :**

En prévision du transfert de la compétence Eau potable en 2026 à Charlieu-Belmont Communauté, les 6 communes en régie (Ecoche, Mars, Arcinges, Belleroche, Le Cergne, St Germain la Montagne) vont mettre en place un service unifié de production et distribution d'eau potable.

La commune de Mars sera porteuse du projet qui vise pour l'instant à regrouper une partie, seulement, des personnels qui travaillent dans ce domaine.

Le Conseil Municipal à **l'unanimité HABILITE** M. Le Maire à signer la convention de service unifié et faire tout document s'y rapportant.

### **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – Contrôles des aires de jeux et équipements sports :**

Pour les contrôles de sécurité de l'Agorespace, la convention que la commune avait déjà faite avec Charlieu-Belmont Communauté est arrivée à échéance. Il est proposé de la renouveler pour 4 exercices de vérifications annuelles. Aucune participation au groupement n'est demandée à la commune qui aura à payer les prestations la concernant directement.

Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité** l'adhésion à la convention groupement de commandes pour les contrôles des équipements sportifs et des aires de jeux.

### **TRANSFORMATION du groupe de travail Eau Assainissement Charlieu-Belmont**

**Communauté:** Afin de préparer le transfert de l'eau et assainissement à la Communauté de Communes le groupe de travail de la Comcom de Charlieu est transformé en comité consultatif avec un titulaire et un suppléant par commune. M.CROZET le maire est déjà membre. Le Conseil doit confirmer par délibération le nom du titulaire et ajouter un suppléant.

Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité** la confirmation de M. CROZET comme titulaire et la nomination de M. VERMOREL Jean comme suppléant.

### **CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT (AMO)**

Afin d'engager les travaux d'étude de la station de neutralisation, suite à la signature avec le Département le 14 décembre 2020, de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable/assainissement il est possible de bénéficier d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité** l'autorisation à M. le Maire d'engager le bon de commande de prestation AMO auprès du département de la Loire.

### **INFORMATIONS TRAVAUX :**

- Sont prévus fin mars : route de BELMONT, pour les parcelles constructibles, extension des réseaux d'eau, d'électricité et de fibre optique. Un arrêté de circulation alternée a été posé.
- Un point d'eau est prévu au jeu de boules.
- A partir de début avril, aménagement de la route de Chauffailles et des abords à l'arrière de la mairie : une réunion de travail a lieu en mairie lundi 22 mars 2020.
- Le revêtement de la route sera refait entre l'église et le début du chemin d'Achaintre.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **PLU (Plan local d'urbanisme) :**

Le PLU, adopté en 2018 par la commune, est conforme au SCOT (Schéma de Cohérence intercommunal) adopté en 2011. Ce dernier prendra fin en 2023 et le nouveau SCOT se fera au niveau du roannais. Sa réalisation prendra plusieurs années. Notre PLU restera en vigueur d'ici là.

Réunion de la CCID (commission communale des impôts directs): Mercredi 24 mars à 16h30 en salles des fêtes : Elle fera le bilan des constructions, locaux vacants et des bases des valeurs locatives.

CONVENTION SERVICE COMMUN ADS : La validation de la nouvelle mouture de cette convention doit être faite en Conseil, car certains articles de l'ancienne convention ont été modifiés concernant notamment les autorisations de travaux en matière d'accessibilité. Les effectifs du service passent à 1.25 équivalent temps plein à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité** la nouvelle mouture de la convention service en commun ADS (Autorisation du Droit des Sols).

FIBRE : les logements de la mairie et le secrétariat sont désormais raccordés. Le raccordement des bâtiments communaux (Mairie, Salle des fêtes...) peut se faire en interconnexion avec la box de la Mairie pour 5 € par mois. Des contacts seront pris.

Cellule Usagers Fibre : en cas de problème, il faut contacter son opérateur qui lui déclare l'incident. Pour contacter le service THD42, appeler le 04.77.430.855 et faire le choix 2. Les déclarations de dommages sur les poteaux sont faites en mairie avec le numéro de poteau.

Étuve Traiteur : un traiteur propose une étuve pour 30 à 40 personnes pour un prix de 1500€. Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité** l'achat de l'étuve au prix indiqué.

#### Commission déchets :

Les nouvelles colonnes de tri arriveront en 2024 pour la commune.

Il est possible de louer un broyeur à la Communauté de Communes pour du broyage à la journée. En juin la distribution du guide des déchets se fera en même temps que le Magasin de la Communauté de Communes.

**Horaires de la Déchetterie :** à compter du mois de juin, elle ne sera ouverte que les lundis et mercredis matins de 9h à 12h ainsi que les vendredis et samedis toute la journée (fermeture de 12h à 13h30).

Des élagages d'arbres ont été réalisés en divers endroits de la commune.

Horloge de la Bibliothèque : une « corvée » est nécessaire pour son déplacement dans l'église afin de libérer de l'espace dans la bibliothèque.

La séance est levée à 23 heures 30.

Prochain conseil municipal : Vendredi 28 MAI 2021 - 20h30

Le Maire, Yves CROZET.

